



Mardi 24 Février 2015

L'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche est affirmé comme une priorité de la Nation : au-delà des discours, des actes !

La jeunesse et l'enseignement supérieur et la recherche ont été érigés en priorités par la la Présidence de la République. Le nombre d'étudiants augmente chaque année d'1 à 2% et l'Etat réaffirme à raison l'objectif d'amener 50% d'une classe d'âge à un diplôme du supérieur. La demande sociale en matière de réussite et d'insertion professionnelle est légitimement de plus en plus forte et chacun convient que la recherche est un levier essentiel de l'innovation et de la croissance.

Pourtant jamais le budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'a été soumis à de telles pressions. Jamais la situation financière de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'a été aussi grave, du fait principalement de l'absence de compensation par l'Etat des charges transférées.

Les universités, ces dernières années, se sont pourtant engagées dans des politiques responsables de saine et bonne gestion : elles ont réalisé les économies qui pouvaient être faites, ont procédé à des mutualisations de services et d'activités ; certaines d'entre elles, de plus en plus nombreuses, ont dû procéder à des fermetures d'options, à la non-exécution de travaux de maintenance, à des « gel de postes ». Malgré ces difficultés, elles ont œuvré à améliorer leur attractivité pour attirer et mieux accueillir les étudiants, pour mieux les accompagner vers la réussite académique et l'insertion professionnelle et accroître leur rayonnement international. Elles ont aussi amplifié leurs partenariats avec le monde économique et les entreprises pour être à la fois actrices du développement économique des territoires et pour augmenter leurs ressources propres.

Dans ce contexte, tout ce qui fragilise la structure financière des universités est porteur de risques extrêmement importants. La Conférence des Présidents d'Université réaffirme avec force son opposition à un prélèvement sur les fonds de roulement des établissements à hauteur de 100 millions d'euros. Cette somme qui correspond aux dépenses supplémentaires obligatoires en 2015 par rapport à 2014, non couvertes par le budget de l'Enseignement Supérieur (programme 150), doit être financée par d'autres moyens.

La CPU rappelle que les fonds de roulement doivent être mobilisés pour l'investissement, alors même que, dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région, les fonds venant en soutien de la recherche et permettant d'assurer les travaux immobiliers, ne serait-ce que de mise en sécurité et conformité sont fortement diminués.

Les fonds de roulement ne sauraient en aucun cas servir au fonctionnement courant des établissements ni être la solution pour répondre au besoin durable de financement récurrent des universités et écoles.